



Documents à présenter pour une demande de visa d'affaires

ATTENTION

- Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous
- Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présentez cette feuille lors du dépôt de la demande
- Annexe une copie du dossier complet (excepté le formulaire de demande)
- Une copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles et des Visas de précédents voyages dans des États Schengen sont également à joindre.
- Les frais de visa de **80 EURO** (Demandeurs de moins de 6 ans) sont à payer en **USD (montant exact en espèce s.v.p.)** au taux d'échange actuel de l'ambassade lors du dépôt de la demande.

- Passeport
 - doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
 - doit être signé par le titulaire
- Formulaire de demande de visa (modèle Schengen) avec 2 photos d'identité biométriques récentes
 - doit être complètement rempli
 - doit être signé par le demandeur
- Preuves d'une activité commerciale
 - Pièces justificatives sur les opérations commerciales faites en collaboration avec des Partenaires allemands durant des séjours précédents.
 - Factures
 - Preuves des exportations ou de transport des produits achetés en Allemagne, etc.
- Preuves sur la situation professionnelle et sur ses propres revenus ou biens
 - sont à présenter tous les documents qui peuvent prouver les revenus financiers (biens qui sont à lui) du demandeur.

Quelques exemples (non exclusifs):

- a) Travailleur à titre indépendant: p. ex: registre de commerce, relevés bancaires (pour les 3 derniers mois), preuves d'activités commerciales ou financières, titre de propriété au cadastre.
 - b) Employés: p. ex: Bulletin de paie, relevés bancaires (pour les 3 derniers mois), titre de propriété au Cadastre, le cas échéant: attestation de service, attestation de congé.
- Preuves sur la situation familiale
 - p.ex. acte de mariage, acte de naissance, photos de famille, photos de mariage, etc.



- Assurance-maladie
ATTENTION: l'assurance-maladie doit être valable pour toute la durée du séjour demandée!

- Réservation de vol aller/retour
 - Réservation gratuite qui peut être annulée ou modifiée.**ATTENTION:** le visa est accordé et établi selon les dates sur la réservation de vol. Un changement de la période de validité du visa n'est plus possible!

- Déclaration de prise en charge et lettre d'invitation
Le partenaire d'affaires en Allemagne peut présenter une invitation ou faire la déclaration formelle d'engagement (§§ 66-88 loi relative au séjour des étrangers) auprès du service allemand pour les étrangers (Ausländerbehörde). Vous y trouverez également les formulaires correspondants.

- Preuve d'hébergement/ Réservation d'hôtel
 - Seulement, si le logement n'est pas chez le correspondant/le partenaire d'affaires.

Pour tout dépôt de dossier, prendre rendez-vous en ligne sur le lien suivant :

www.kinshasa.diplo.de



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Kinshasa

Stand : Décembre 2020